

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET - (31600)
2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le MAIRE
3. OBJET de la CONSULTATION : ORGANISATION de 2 SPECTACLES PYROTECHNIQUES
4. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 &30 CMP) MAPA n°2012/035PS
5. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures (voir précisions dans RC)

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- Agrément préfectoral,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité -

Offres :

- valeur technique de l'offre et valeur artistique du Projet (50 %)
- Prix (50 %)

6. Dates & Lieux : Fête Nationale : soir du vendredi 13 Juillet 2012 : MURET (Terrains de FOOT du Complexe Sportif Nelson PAILLOU – Avenue Bernard IV-- Fête du 22 septembre 2012 : OX (à côté de la Salle des Fêtes – Chemin de Marragon)

7. **Visite des sites obligatoire** – Contact Philippe MEREAU (Certificat de visite exigé)

8. **Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques** : groupement solidaire

9. **Délai minimum de validité des offres** : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. **Retrait du Dossier de Consultation :**

→ Service des Marchés Publics : demande écrite par Fax au 05 61 51 95 41 –

→ Retrait sur le site : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

MURET : Prestation pyrotechnique sur le thème « ANNEE de la GUITARE »

OX : Prestation pyrotechnique et sonore : expression libre.

11. **Renseignements :** Techniques : Philippe MEREAU : ☎ 06 03 62 09 28

Administratifs : Martine DESCAZAUX : ☎ 05 61 51 95 81

12. **MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT** : Financement sur Budget Principal de la Ville (fonds propres) - Règlement par mandats administratifs – Paiement en 30 jours maximum

13. **Instance chargée des procédures de recours** : TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE – 68, rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 07 - ☎ 05 62 73 57 57 ☎ 05 62 73 57 40 – mail : greffe.ta-toulouse@juradm.fr – web : www.ta-toulouse.juradm.fr.

14. **Précisions concernant les délais d'introduction des recours : selon les dispositions du CDJA**

- référé précontractuel (L551-1) l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché
- référé contractuel (art L 551-13 à L 551-23) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution
- recours (art R 421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

15. **DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : lundi 25 juin 2012 – 10 heures.**

16. **DATE d'ENVOI à la PUBLICATION** : jeudi 31 mai 2012